

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 30 Juin 2020 – 20h00
sous la présidence de **Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

Membre(s) absent(s) excusé(s) : /

Membre(s) absent(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Eveline BONAMY

VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

En section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 24 634 Euros

En section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 18 995,77 Euros.

VOTE BUDGET COMMUNE 2020

En section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 344 577,12 Euros

En section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 840 859,25 Euros.

Outre le solde des travaux d'aménagement à régler, il a été ajouté en section d'investissement un programme de voirie sur les deux années à venir, le curage de l'étang communal, l'achat de matériel pour l'atelier et l'installation d'un kiosque sur la Place Goutaudier.

VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : 10,94 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,55 %

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi des finances, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019 (les élus n'ont plus à voter ce taux ; une compensation sera versée par l'Etat)

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le budget principal a été voté avec un montant global de subvention de 3 000 € au compte 6574.

Il est décidé d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour 2020 :

- **AFN : 50 Euros**
- **Amicale des chasseurs : 50 Euros**
- **Amicale Laïque : 400 Euros**
- **Club des Aînés : 210 Euros**
- **Coopérative scolaire : 250 Euros**
- **Le Souvenir Français : 50 Euros**
- **Comité des Fêtes : 400 Euros**
- **ASB Association Sportive Boucétoise : 400 Euros**
- **Boucé Gym : 300 Euros**

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après lecture et explications par Madame le Maire des différentes commissions communales en place, il est demandé à chacun des élus de réfléchir sur leur participation sur une ou plusieurs d'entre elles.

Les principales commissions communales sont :

- **Projets** : réflexion sur les divers projets à entreprendre pendant le mandat
- **Accueil / environnement / cadre de vie / accessibilité** : comment favoriser l'accueil des nouvelles populations ; fleurissement de la commune ; organisation du concours des maisons fleuries ; compostage, tri sélectif....
- **Communication / citoyenneté / participation** : communication entre tous les élus de façon régulière, communication avec les habitants, selon quels moyens (lettre d'information, site internet, affichage, presse...)
- **Affaires scolaires** : travaux à prévoir dans les locaux scolaires, contrôles de sécurité, agents communaux
- **Assainissement** : zonage d'assainissement à étudier, extension de réseau à envisager, limiter les déchets dans les réseaux.
- **Finances et appels d'offres** : préparation des budgets, ouverture des plis lors des marchés publics et choix des entreprises.
- **CCAS** : colis et repas de fin d'année pour les habitants de Boucé de plus de 70 ans

DEMANDES D'ACCORDS DÉFINITIFS DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Travaux de voirie :

Les membres de la commission permanente du Conseil départemental, lors de la séance en date du 7 Mai 2020, ont donné un accord de principe pour une subvention d'un montant de 27 658,05 €. Cette aide financière est accordée pour l'opération de réfection de divers chemins au titre du dispositif « voirie » et selon un montant de dépense subventionnable de 92 193,50 Euros.

Des devis définitifs doivent être transmis en Mairie par différentes entreprises avant envoi du dossier au département. La dépense sera répartie sur 2 années budgétaires (2020 et 2021) ; il en sera donc de même pour le versement de la subvention.

Installation du kiosque Place Goutaudier :

Un accord de principe de subvention d'un montant de 5 000,00 € a été voté par le département. Cette aide financière est accordée dans le cadre du dispositif « Solidarité départementale » pour une dépense subventionnable plafonnée à 10 000,00 Euros HT.

Après délibération, le conseil municipal, avec 5 abstentions :

- demande à Madame le Maire de signer les devis définitifs à savoir :
 - * BLC Centre – SARL Charbonier pour un montant HT de 7 775,00 € (fourniture et pose de la structure en bois)
 - * Sarl JEUDI pour un montant HT de 5 280,68 € (toiture en ardoise).

Aménagement Place de l'Eglise :

Un accord de principe a été également voté par le conseil départemental pour un montant de 24 621,96 €. Cette aide financière est accordée pour les travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise dans le cadre du dispositif « Aménagement d'espaces extérieurs publics » pour une dépense subventionnable de 82 073,20 Euros HT (devis Sté Colas).

Pour ces trois programmes il est adressé au Conseil départemental les dossiers de demandes d'accords définitifs de subventions.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : **LISTE DES CONTRIBUABLES (COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS)**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune soit constitué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire (ou de son adjoint) et de six commissaires.

Suite aux dernières élections municipales, les élus municipaux doivent dresser une liste de 24 contribuables (12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants) pour qu'ensuite la Direction Départementale des Finances Publiques puisse désigner 6 titulaires et 6 suppléants parmi cette liste.

Le tableau complété est annexé à la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier Paroisse de Varennes/Allier : les sanitaires publics (après travaux) ont été raccordées électriquement au compteur de l'église de Boucé. Un courrier a été adressé aux membres du conseil économique de la Paroisse indiquant les factures payées par la commune de Boucé en 2019 et leur demandant une prise en charge de la moitié du coût de l'abonnement et d'un forfait mensuel de 10 Kwh à compter du 1^{er} Août 2019 (date de mise en service des sanitaires).

Remboursement d'une facture à un élu : une serrure pour le portail de l'école a été achetée sur internet par un élu. Une délibération sera rédigée pour son remboursement.

Concours des maisons fleuries à Montaigu le Blin : Muguette Mayet s'est portée volontaire pour participer au jury de ce concours (suite à demande d'une élue de cette commune)

Convention accueil de loisirs de Varennes / Allier : information est donnée aux élus de la reconduction de cette convention permettant aux enfants boucétois de participer à l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires à raison de 20 jours par an (soit 4 semaines).

Visite des biens communaux : les élus sont invités le Samedi 26 Septembre pour une visite des bâtiments communaux et autres sites.

Prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 1^{er} Septembre 2020 à 20h00